

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 890

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« suspecte »,

insérer le mot :

« fortement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de garantir l'utilité de cet examen, compte tenu de son impact. C'est l'objet de cet amendement.